

Ligue Régionale Champagne-Ardenne

Ardennes - Aube - Marne - Haute-Marne



Commission Régionale Jeune
Commission Régionale Formation
Commission Régionale VTT

Préfecture de l'Aube n° W103000270
Siret n° 448 386 656 00012
Adresser votre correspondance à :

Septembre 2010

Trophée ligue des écoles



Règlement



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnue d'utilité publique le 17/05/2005

Agréée du ministère de la Santé et des Sports, arrêté du 03/08/2004

Agréée du ministère du Tourisme n° AG 094020001

Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" le 10/12/2008

Imprimé sur
100% recyclé

le tourisme à vélo

PRÉAMBULE :

Ce Trophée a trois objectifs :

- Inciter les écoles de cyclotourisme (route et VTT) à faire participer leurs jeunes aux organisations fédérales internes et externes à leur club au sein de la ligue Champagne Ardenne ;
- Susciter de nouveaux projets afin de diversifier les activités éducatives ;
- Valoriser l'encadrement et l'action pédagogique des cadres fédéraux.

RÈGLEMENT :

ARTICLE 1 :

Toute école, de la ligue, agréée par la Fédération française de cyclotourisme peut participer au trophée ligue des écoles de cyclotourisme.

ARTICLE 2 :

Basé sur le principe de la confiance, des points sont attribués à l'école de cyclotourisme dont les jeunes participent aux organisations inscrites sur les différents calendriers (niveau départemental, régional).

ARTICLE 3 :

Tout jeune peut participer, sur la durée du trophée, à autant de manifestations qu'il le souhaite.

ARTICLE 4 :

Le trophée est réservé aux jeunes licenciés à la FFCT de 6 à 18 ans. Si un jeune vient à avoir 18 ans en cours d'année, ses points seront comptabilisés jusqu'au 31 août de l'année en cours.

ARTICLE 5 :

Des points, suivant un barème établi ci-dessous, seront attribués à chaque jeune participant à des randonnées officielles.

Deux points par jeunes:	Randonnées route et vtt (même du club organisateur)
Deux points par jeunes:	Rallye vtt et route en Champagne Ardenne.
Deux points jour par jeunes:	Séjours et voyages itinérants route et vtt en région Champagne Ardenne
Quatre points par jeunes:	Concours départemental d'éducation routière
Quatre points par jeunes:	Critérium départemental des jeunes (vtt et route)
Six points par jeunes:	Concours régional d'éducation routière
Six points par jeunes:	Critérium régional des jeunes (vtt et route)
Huit points par jeunes:	Sélection au critérium national des jeunes (vtt et route)

ARTICLE 6 :

Une feuille spécifique dont chaque case sera remplie et validée (tampon humide) par le responsable de l'organisation, servira de contrôle.

ARTICLE 7 :

La prise en compte du trophée se fera à compter du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante (année scolaire).

ARTICLE 8 :

Les fiches de contrôles seront remises à la réunion annuelle des écoles pour établir le décompte des points.

ARTICLE 9 :

Le trophée ligue des écoles est remis à l'AG de ligue.

ARTICLE 10 :

Modèle de la feuille de contrôle.

FEUILLE DE CONTROLE

Description de l'organisation

.....
.....

VILLE : DEPT :

DATE : du au

TAMPON DE L'ORGANISATEUR
SIGNATURE

--

Nb de
Participants

Points
Acquis